



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

permanence le lundi

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

La fin justifie les moyens

&

Le manque de moyens justifie la fin... des haricots !

CAPL B et C du 3 février 2012

Mouvements de personnels « Gestion Publique » au 01/04/2012

1) CAPL n°2 (catégorie B)

Les élus **FO** avaient eu vent de certaines pratiques très surprenantes de la part de la direction en matière d'affectation des personnels de catégorie B. Voici notre déclaration liminaire :

« Monsieur le Président,

Si les 6 élus **FO** sont présents pour cette CAPL n°2, ce n'est pas par hasard. Les derniers événements sèment le trouble dans les services et l'inquiétude chez nos collègues.

Nous vous demandons d'expliquer les faits de gestion (pour ne pas dire les gestions de fait) suivants aux personnels de l'Oise :

1) Comment un collègue de retour de congé maladie peut-il ne pas retrouver sa place dans un service à son retour ? Comment expliquez-vous la vacance creusée par son départ dans son service d'origine, et le sur-effectif augmenté d'autre part par son arrivée dans un nouveau service ? Quelle logique peut présider une telle décision ? Que devons nous dire aux collègues en arrêt maladie qui s'inquiètent pour leur place ?

2) Comment un autre collègue peut-il se trouver convoqué le matin par la chef de pôle métier pour s'entendre dire qu'il change de service dès l'après-midi même ? Est-ce une sanction ? Est-ce un nouveau mode de gestion du personnel ? Les ressources humaines ne sont-elles plus pilotées par le pôle transverse ? Les CAPL ne sont-elles plus consultées ? De nouvelles règles de gestion sont-elles en vigueur qui consistent à détacher les personnels ex-DGCP comme les personnels ex-DGI, mais sans obtenir leur consentement ? Que devons nous dire à nos collègues ?

Même l'équipe de renfort, qui par ailleurs touche des primes, n'est pas ré-affectée du matin pour l'après-midi. Même un ALD a une mission annuelle. Nos collègues détachés de France Telecom vous le diront, de telles méthodes n'étaient pas non plus permises chez Orange. Pourquoi tant de brusquerie pour un collègue dont la feuille de note démontre un candidat de premier choix pour la liste d'aptitude ? Faut-il être un contrôleur médiocre et démontrer peu d'adaptabilité pour être traité favorablement ? Quel message allons-nous faire passer dans le réseau en sortant de cette salle ?

Pour F.O.-DGFIP 60, il s'agit là de nouvelles preuves que la réduction des effectifs de la DGFIP est allée trop loin.

FO dénonce une désorganisation du travail, un mépris du facteur humain, une perte de repères et un déni de la souffrance des agents.

Le bon chiffre de la grève d'hier, presque 10 points au-delà de la moyenne nationale, n'est sans doute pas totalement étranger à l'inquiétude qui découle de cette insécurité professionnelle, l'Oise présentant malgré elle quelques années d'avance en matière de sous-effectifs.»

Concernant le premier point, le président défend la décision prise en prétextant l'intérêt de l'agent. Pour **FO**, si le collègue avait souhaité cette nouvelle affectation, il l'aurait formalisé par une demande de mutation, et son mouvement serait entériné par cette CAPL. Bref, nous ne sommes pas du tout convaincus par cette réponse. De plus, nous apprenons que ce collègue travaille pour la filière fiscale ! Qu'importe nous dit le Président, nous sommes fusionnés et il n'y a plus de filière. Houlala. **FO** rappelle qu'en matière de gestion des RH, les filières tiennent toujours pendant la période de convergence, et que le nouveau TAGERFiP qui doit servir de support aux mouvements est établi par filière. S'il n'y a plus de filière, il faut vite le dire aux inspecteurs de la filière fiscale qui souhaitent pouvoir postuler, notamment, sur les postes vacants aux Domaines !

Concernant le second point, la direction est dans le déni le plus total, parlant d'un « *non-événement* ». Au fil des débats, le Président reconnaît que la manière n'y était pas et qualifie le procédé de « *Brusque* ». Il tente de plaider l'urgence de la situation, mais **FO** explique que le collègue n'a pu commencer à travailler que 2 jours plus tard, faute d'avoir reçu des explications correctes avant...

FO a mis l'administration face à ses contradictions :

CAPL du 12 décembre 2011	CAPL du 3 février 2012
Aucune dérogation au délai de séjour d'un an	Dérogations au délai de séjour d'un an proposées par la direction
Impossible de muter un collègue dont les compétences particulières sont indispensables en direction pour le moment	Ce même collègue a été détaché pour effectuer une autre mission, sans aucun rapport avec ses compétences soi-disant « indispensables »

Voici le mouvement proposé par l'administration à l'issue des débats :

NOM Prénom	date d'effet	ancienne affectation	nouvelle affectation
AMORY Geneviève	01/02/2012	Grandvilliers	Retraite
BELLETT Thibault	01/04/2012	Trés. Amendes 2 ^{ème} division	Paierie départementale
BOIS Christophe	01/04/2012	SIP de Paris Villette 19 ^{ème}	Creil Municipale
CAVOIS Marylise	01/04/2012	Liancourt	Paris
CHANTRY Nathalie	01/04/2012	TGAP	Creil Municipale
CHASTENET Dominique	01/04/2012	Trés. Centre d'Action Sociale Paris	Noyon
EL ANZI Mustapha	01/04/2012	Paierie départementale	Somme
FRANCES-INGLES Corinne	06/02/2012	Beauvais Municipale	Paierie départementale
JAMPY Baptiste	01/05/2012	Noailles	Tarn
LE BLANC Bruno	01/03/2012	DDFiP – référent Hélios	Auneuil
LECLERCQ Olivier	06/02/2012	Paierie départementale	Beauvais municipale
MONTARD Sylviane	01/04/2012	SIP de Creil	SIP de Compiègne
MOULAERT Emilie	01/04/2012	DDFiP - CDC	Hauts-de-Seine
PAQUIER Fabrice	01/04/2012	Lille CHU	Noyon
VAN HOOTEGEM Yohann	01/04/2012	Beaumont-sur-Oise	Paierie départementale
VERVEL Monique	01/04/2012	Nanteuil-le-Haudouin	Estrées-Saint-Denis

Résultats des votes : 6 POUR (administration) et 2 ABSTENTIONS (2 CGT)
4 CONTRE (3 F.O.-DGFIP, 1 Snui)

Les élus **FO** reconnaissent que les vœux d'affectation des arrivants ont été respectés, mais cependant ils ont voté **CONTRE** le mouvement :

- pour attirer l'attention de la Direction Générale sur les événements décrits dans la déclaration liminaire ;
- parce que l'administration a refusé d'avancer de 15 jours la date d'effet d'une mutation, préférant laisser une trésorerie en sous-effectif (de -50% !) pour privilégier les effectifs de la direction ;
- parce qu'un collègue aurait pu avoir son 1^{er} choix, mais compte tenu de son profil, l'administration n'a accepté de lui donner que son 3^{ème} choix : pour **FO** les règles de mutation des B et des C ne doivent pas faire intervenir le profil professionnel, il s'agit d'une discrimination et de l'introduction de critères arbitraires dont seule la direction a le secret, et qui n'ont plus rien à voir avec l'ancienneté de la demande ou l'ancienneté administrative.

2) CAPL n°3 (catégorie C)

Les élus **FO** ont voté CONTRE l'approbation d'un procès-verbal : en effet, concernant la filière fiscale, la CAPL du 19 juillet 2011 ne s'est pas tenue valablement puisque le quorum n'était pas atteint (seuls 2 représentants du personnel étaient présents sur 6) conformément au décret de 1982. Rappelons que **FO** ne siège en filière fiscale que depuis septembre et que nous n'avons pu que constater les dégâts a posteriori sur ce coup-là. Il s'agissait du mouvement C au 1^{er} septembre, donc de la CAPL la plus importante de l'année...

Concernant le mouvement au 1^{er} avril, **FO** a demandé s'il n'était pas possible de donner satisfaction à des collègues en attente de leur mutation depuis longtemps, mais les vacances constatées dans l'Oise ne permettent pas leur mouvement en l'état actuel des choses.

Le mouvement proposé par l'administration à l'issue des débats est le suivant :

NOM Prénom	nouvelle affectation	ancienne affectation	nouvelle affectation
BASTIEN Monique	01/04/2012	SIP Evry	Nanteuil-le-Haudouin
BAUDRY Isabelle	01/04/2012	Paierie départementale	Ile-et-Vilaine
BEGARD Brigitte	01/04/2012	Noyon	Lassigny
CARRE Marie-Christine	01/04/2012	Noyon	Somme
CARRIER Émilie	01/05/2012 ?	SIP Paris XII	Crépy-en-Valois
COCHU Martine	01/03/2012	Méru Municipale	Retraite
ESNAULT Élodie	01/04/2012	SIP de Compiègne	Sarthe
FERAHIAN Éveline	01/04/2012	Saint-Leu-d'Esserent	Retraite
FICNER Lætitia	01/04/2012	TP Ville Evrard EPS	Noyon
MINARIE Daniel	01/04/2012	L'Isle Adam	DDFiP comptabilité
MONGAULT Sébastien	01/04/2012	SIP de Creil	Vendée
PERONNIN Matthieu	01/04/2012	St Denis Centre Hospitalier	Pont-Sainte-Maxence
PILLIAIRE Vanessa	01/04/2012	Creil Municipale	Marne
REMY Marie-Michèle	01/03/2012	Nanteuil-le-Haudouin	Disponibilité
RIOUAL Béatrice	01/04/2012	Crépy-en-Valois	Finistère
SANSEIGNE Matthieu	01/04/2012	Beauvais Municipale	Paris
SERGEANT Marguerite	01/05/2012	CLD	Retraite
SOULARD Martine	01/06/2012	SIP de Compiègne	Retraite
TESSON Josiane	01/07/2012	Senlis Municipale	Retraite
TOMCZAK Delphine	01/04/2012	Pont-Sainte-Maxence	Nord
VERIN Jean-Sébastien	01/04/2012	Paierie départementale	Nord
VERSCHAEVE Sandrine	01/04/2012	Le Pont-de-Beauvoisin	Noailles
VIEU François	01/04/2012	DDFiP - Comptabilité	Bouches-du-Rhône

Résultats des votes : 8 POUR (6 administration + 2 **F.O.**-DGFIP) et 2 ABSTENTIONS (2 Snui)
2 CONTRE (2 CGT)

FO a voté **POUR** ce mouvement car les vœux d'affectation des arrivants extérieurs au département ont été respectés au mieux.

3) État des effectifs du département (gestion publique)

Le déficit atteint -6,90 après le mouvement au 1^{er} avril (cf. détail sur notre site web). L'administration espère accueillir des sorties d'école pour combler les vacances.

FO s'inquiète particulièrement pour certains postes et services :

- Nanteuil-le-Haudouin (-2,60 pour 6 implantés),
- Sérifontaine (-1 pour 3 implantés),
- Saint-Leu-d'Esserent (-1,20 pour 4 implantés),
- Liancourt (-1,40 pour 10 implantés),
- les dépôts de fonds (-2,10 pour 8 implantés),
- la paierie départementale (-2,20 pour 16 implantés),
- le Budget-logistique (-2,30 pour 7 implantés mais nous avons compris en séance que ce service était tellement fusionné que des collègues de la filière fiscale travaillaient sur des postes implantés en gestion publique... « 1€ c'est un 1€ DDFiP, ça n'a pas de filière » selon le Président, mais avec de tels raisonnements, c'est difficile d'y voir clair),
- la Dépense (-1 pour 6 implantés),
- le SPL (-0,50 sur le papier mais -2,20 dans les faits pour 9 implantés),
- le SIP de Beauvais (-0,80 pour 8 implantés),
- Creil Municipale (-2,60 pour 34 implantés),
- Beauvais Municipale (-0,90 pour 22 implantés).

La direction s'engage à affecter l'équipe de renfort dans les postes en sous-effectif pour limiter les dégâts.

FO, qui a obtenu lors du dernier comité technique que l'effectif de l'équipe de renfort soit maintenu, approuve cette démarche. **FO** rappelle que ce n'est pas en allant piocher ça et là dans les services au hasard des caprices de la direction pour combler une vacance soi-disant plus grave qu'une autre, au mépris des règles de gestion et du paramètre humain, que la solidarité et l'esprit d'équipe indispensables au bon fonctionnement d'un réseau aussi malmené que le nôtre vont se renforcer. Au contraire.

4) Questions diverses

1- **FO** observe une incohérence entre le TSM remis lors de la CAPL de décembre et celui remis au CTL de janvier, l'écart porte sur un agent C qui se trouve tantôt aux services communs de Beauvais, tantôt en Direction. Le pôle transverse nous apportera une réponse différée sur ce point qui concerne la filière fiscale.

2- Les chiffres de la grève sont :

- 27,43% de grévistes à la DGFIP (chiffre national) ;
- **36,51%** de grévistes dans l'Oise, dont 38,79% en filière fiscale (SIP inclus) et 33,15% en gestion publique ;
- **17 postes** ont été **fermés**, parmi lesquels : la Direction, le SIE de Clermont, la caisse du SIP de Compiègne, et 14 trésoreries (Auneuil, Attichy, Amendes, Breteuil, Chaumont, Estrées, Froissy, Lassigny, Liancourt, Méru, Nanteuil, Noailles, Pont, Senlis).

3- La notation 2012 (sur l'activité 2011) traduit un début d'harmonisation... vers la bas :

- la **+0,01** sera attribué en guise de promesse de bonification pour l'année suivante, mais sans garantie, comme cela était le cas en filière fiscale, et non pas à tous les agents méritants mais non servis à cause du contingentement comme cela était le cas au Trésor ;
- le **délai de recours** devant la **CAPL** sera de **1 mois**, comme en filière fiscale, « pour des raisons pratiques », contre 2 mois auparavant en filière gestion publique ;
- le **délai de recours** devant la **CAPN** sera de **15 jours**, comme en filière fiscale, « pour des raisons pratiques », contre 2 mois auparavant en filière gestion publique ;
- la répartition du capital mois pour le département n'est pas encore connue (mi-février au plus tard, les applications EVALNOT et EDEN seront alors ouvertes) ;
- la date limite des entretiens d'évaluation et de remise du compte-rendu (Impôts) ou de la notation de 1^{er} degré (Trésor) est d'ores et déjà fixée au **23 mars 2012** ;
- la date limite de tenue des CAPL de recours est fixée au **20 juin 2012**.